

# BOURSES DE L'ACADÉMIE POUR LA RELEVÉ

L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision est une association regroupant des professionnels des industries de l'image dont la mission est de reconnaître et promouvoir la créativité des artistes et des artisans de la télévision, du cinéma et des médias numériques de langue française auprès du public et de l'industrie d'ici et d'ailleurs. Elle organise deux remises de prix d'excellence : les prix Gémeaux, les prix Écrans canadiens, ainsi que des activités favorisant le réseautage, la formation et la relève.

Pour remplir cette mission, l'Académie a créé les **Bourses de l'Académie pour la relève** afin de favoriser l'intégration de talents prometteurs dans les milieux professionnels.

Les **Bourses de l'Académie pour la relève** sont rendues possibles grâce au soutien financier de maisons de production, de fonds, d'institutions financière et d'entreprises de télédiffusion privées. Merci à nos partenaires : **Bell Média, Banque Nationale, Corus, Datsit Sphère, Productions Sovimage et Turbulent.**

# Les Bourses de l'Académie pour la relève

## Objectif

Les **Bourses de l'Académie pour la relève** visent à contribuer à l'intégration de talents prometteurs au sein du marché du travail, en permettant à des finissants d'un programme en cinéma, en télévision, en médias numériques ou en jeux vidéos, d'avoir accès à des stages rémunérés en milieu professionnel.

## Structure

Les **Bourses de l'Académie pour la relève** comprennent deux volets :

- Deux (2) bourses d'une valeur de 6 000 \$ seront attribuées au volet « Finissant » dédié aux finissants d'un programme d'études supérieures, spécialisées ou de perfectionnement en cinéma, en télévision ou en médias numériques.
- Au moins une bourse de 6 000 \$ sera attribuée au volet « Médias numériques » dédié aux finissants d'un programme d'études supérieures, spécialisées ou de perfectionnement en cinéma, en télévision ou en médias numériques.

En plus d'une bourse de 6 000 \$, les bénéficiaires recevront :

- une adhésion gratuite à titre de membre de l'Académie (tarif étudiant) ;
- Une invitation au Party des 1000 de l'industrie ;

## Admissibilité

### 1. Volet « Finissants » – critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou immigrant reçu ;
- Être étudiant en dernière année d'un programme universitaire ou d'une école spécialisée admissible<sup>1</sup> en cinéma, télévision ou médias numériques ;

### 2. Volet « Médias numériques » - critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou immigrant reçu ;

- Être étudiant en dernière année d'un programme universitaire ou d'une école spécialisée admissible<sup>1</sup> en cinéma, en télévision ou en médias numériques ;

<sup>1</sup> Universités ou écoles spécialisées admissibles :

- Université Concordia
- Université de Montréal (UdeM)
- Institut national de l'image et du son (L'Inis)
- École nationale de l'humour (ÉNH)
- National Screen Institute (NSI)
- Université du Québec à Chicoutimi – (UQAC- NAD)
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

## Sélection des boursiers

La sélection des boursiers se fait en deux étapes : la présélection et la sélection finale qui comprend une entrevue individuelle.

### 1. Volet « Finissant »

Toute candidature dûment complétée et qui répond aux critères d'admissibilité sera évaluée par un jury composé de professionnels de l'industrie audiovisuelle. Les candidats retenus seront convoqués pour une entrevue individuelle. La décision du jury est sans appel.

## Critères de sélection

### Présélection

- Excellence du dossier du candidat ;
- Lettre de motivation ;
- Excellence de l'œuvre soumise.

### Entrevue individuelle\*

- Motivation et désir d'apprentissage ;
- Potentiel pour devenir un professionnel de l'industrie audiovisuelle ;
- Contribution à l'œuvre.

### 2. Volet « Médias numériques »

Toute candidature dûment complétée et qui répond aux critères d'admissibilité sera évaluée par un jury composé de professionnels de l'industrie audiovisuelle. Les candidats retenus seront convoqués pour une entrevue individuelle. La décision du jury est sans appel.

## Critères de sélection

### Présélection

- Excellence du dossier du candidat ;
- Lettre de motivation ;
- Excellence de l'œuvre soumise

### Entrevue individuelle\*

- Motivation et désir d'apprentissage ;
- Potentiel pour devenir un professionnel de l'industrie audiovisuelle ;
- Contribution à l'œuvre ;
- Intérêt marqué pour le secteur des médias numériques.

*\*Il est possible de déposer votre demande en anglais. Toutefois, les entrevues se dérouleront en français seulement.*

## Documents à soumettre pour déposer une candidature

Les documents suivants doivent être envoyés à l'Académie avant le **6 décembre 2019** par le formulaire en ligne :

1. Curriculum vitae ;
2. Lettre de motivation ;
3. Référence professionnelle ;
4. Une œuvre réalisée ou à laquelle vous avez participé dans le cadre de votre programme en plus d'une brève description de celle-ci ;
5. Description de votre participation dans le projet déposé ;
6. Photo et court résumé de carrière (optionnel) ;
7. Preuve de résidence au Québec ;
8. Preuve de statut étudiant.

Avant de déposer votre candidature, assurez-vous de prendre connaissance des documents requis pour votre demande. Veuillez les préparer en vous assurant qu'ils répondent aux questions demandées.

## 1. Curriculum vitae

Votre curriculum vitae doit comprendre les points suivants :

- Avez-vous déjà effectué un stage ou occupé un emploi rémunéré en cinéma, en télévision ou en médias numériques ?
- Avez-vous d'autres expériences de travail ? (Communautaire, bénévole ou autre)
- Êtes-vous membre d'une association professionnelle ?

## 2. Lettre de motivation (une page maximum)

Votre lettre de motivation doit comprendre les points suivants :

- Dans quel domaine aimeriez-vous effectuer votre stage ? (cinéma, télévision, médias numériques).
- Quels sont les secteurs qui vous intéressent le plus ? (animation, scénarisation, son, musique, direction artistique, direction photo/caméra, réalisation, montage script-éditeur, distribution, éclairage, régie d'extérieurs, production, direction de production, jeux vidéos, autre).
- Quel serait votre stage idéal ?
- Quelles seraient les personnes ou les entreprises auprès desquelles vous aimeriez effectuer votre stage ?
- Comment la **Bourse de l'Académie pour la relève** pourrait-elle vous aider à perfectionner vos compétences ?

## 3. Référence professionnelle

Au moment de remplir votre formulaire en ligne, veuillez inclure l'adresse électronique et le numéro de téléphone d'un enseignant ou d'une personne qui peut témoigner de votre travail. Cette personne pourra être contactée au besoin.

## 4. Dépôt de l'œuvre (une œuvre réalisée dans le cadre de votre programme)

Déposez une œuvre que vous avez réalisée lors de votre programme. Cette œuvre peut être une production audiovisuelle, un scénario, une bande audio, un *story-board* ou toute autre forme de création. Elle doit être soumise en format de fichier Word, PDF ou par un lien URL.

Rédigez une brève description ou un synopsis de celle-ci à l'endroit indiqué dans le formulaire en ligne ainsi que le rôle que vous occupiez dans la production de l'œuvre. Cette description servira au jury lors de l'analyse de votre dossier.

Si vous soumettez une vidéo, celle-ci doit être transmise sous forme de lien URL. Les jurés ne sont pas tenus de visionner plus de cinq (5) minutes. Veuillez indiquer le moment (*timecode*) qui doit être visionné en priorité dans le formulaire en ligne ainsi que le mot de passe nécessaire pour accéder à l'œuvre, le cas échéant.

Si vous soumettez un scénario, veuillez indiquer les pages à lire en priorité dans le formulaire en ligne. Les jurés ne sont pas tenus de lire plus de trois (3) pages.

À noter qu'une (1) seule œuvre peut être soumise avec votre candidature.

#### 5. Preuve de résidence au Québec\*

Soumettez une preuve de résidence au Québec. Une copie de votre bail, de votre permis de conduire, de votre carte étudiante, d'une facture d'hydroélectricité ou tout autre document attestant votre lieu de résidence au Québec.

*\* À noter que ces documents ne serviront qu'à des fins administratives et à déterminer votre admissibilité au programme.*

#### 6. Preuve de statut étudiant

Le candidat doit soumettre une attestation d'inscription à un programme universitaire ou d'une école spécialisée admissible au programme.

2 Universités ou écoles spécialisées admissibles :

- Université Concordia
- Université de Montréal (UdeM)
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Université du Québec à Chicoutimi – (UQAC- NAD)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- Institut national de l'image et du son (L'Inis)
- École nationale de l'humour (ÉNH)
- National Screen Institute (NSI)

## Obligations du boursier

Les boursiers sélectionnés s'engagent à :

- compléter 10 semaines de stage en milieu professionnel au Québec sur une période d'une année prenant effet à la signature de la lettre d'entente avec l'Académie ;
- trouver leur propre stage. L'Académie remettra aux boursiers une lettre de recommandation pour faciliter leur démarche ;
- rédiger un rapport de stage de trois (3) pages<sup>3</sup> maximum.

## Modalités de versements de la bourse

Les versements au boursier se font lors de la remise de feuille de temps signée par le représentant de l'entreprise ou le professionnel qui accueille le boursier à titre de stagiaire.

- Taux horaire : 15 \$/h
- Taux hebdomadaire : 600 \$
- Total de la bourse pour 10 semaines : 6 000 \$

## Échéancier

- 5 novembre 2019 : ouverture de la période de mises en candidatures
- 6 décembre 2019 : fin de la période de mises en candidatures
- Janvier et février 2020 : sélection des candidats
- Mars 2020 : dévoilement des récipiendaires des bourses

Pour toutes questions concernant les Bourses de l'Académie pour la relève, contactez Cynthia Raymond, chargée de projets aux adhésions à [craymond@academie.ca](mailto:craymond@academie.ca) ou au 514-849-7448 poste 30.

<sup>3</sup> La rémunération des deux dernières semaines de stage est versée lors du dépôt et de l'acceptation du rapport de stage. L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision se réserve le droit de rompre le contrat lorsqu'un stagiaire ne respecte pas les exigences du programme.